COMMUNIQUÉ

Pour diffusion le 10 novembre 2025

Entente de principe pour les artistes accompagnateur·trice·s en musique

Montréal, le 10 novembre 2025 — L'Adisq, la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ) et l'Union des artistes (UDA) annoncent conjointement qu'une entente de principe est intervenue le jeudi 6 novembre 2025, incluant une lettre d'entente avec Artisti sur la question des droits exclusifs de ses adhérents, dans le cadre de la négociation du renouvellement des ententes collectives visant la production d'enregistrements sonores (phonogramme).

Un jalon important pour le secteur musical québécois

Après plusieurs années de discussions, les parties sont parvenues à une entente de principe qui, une fois ratifiée, modernisera et actualisera les conditions minimales de travail, de rémunération et de redevances des artistes accompagnateur·trice·s œuvrant dans le domaine de l'enregistrement sonore au Québec.

Prochaines étapes

Ce sera aux membres et adhérents des parties de se prononcer sur cette entente de principe dans les prochaines semaines. Les détails complets seront communiqués à la suite de la ratification officielle.

Les parties commenceront sous peu la négociation en vue du renouvellement des ententes collectives visant les artistes vedettes pour la production d'enregistrements sonores.

L'Adisq, l'UDA, la GMMQ et Artisti tiennent à souligner l'engagement et la collaboration de chaque partie tout au long du processus de négociation, dans le respect des intérêts de chacun et dans la volonté commune de soutenir la vitalité et le rayonnement de la musique québécoise.

– 30 –

À propos

Adisq

Fondée en 1978, l'Adisq est un joueur clé de l'industrie de la musique et du spectacle au Québec. L'Association, qui représente plus de 200 entreprises, a pour mission de les outiller, de les accompagner et de veiller à ce que le cadre dans lequel elles évoluent favorise leur essor, pour que les musiques et les spectacles d'ici rayonnent sur notre territoire et au-delà de nos frontières.

Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ)

La GMMQ est un syndicat professionnel reconnu qui compte 3200 membres et a pour mission de faire reconnaitre la valeur de la musique ainsi que la contribution indispensable des musiciens professionnels à la société en représentant et en défendant leurs intérêts artistiques, sociaux et économiques. La GMMQ établit les conditions minimales de travail des musiciens et agit collectivement au nom de ses membres lorsqu'elle estime que leur intérêt est touché. Elle exerce aussi des activités de lobbying visant à promouvoir la musique et les musiciens auprès des instances gouvernementales et des communautés locales, nationales et internationales.

L'Union des artistes

L'UDA est un syndicat professionnel représentant près de 13 000 artistes regroupés au sein de quatre groupes de fonctions artistiques, soit les acteurs-actrices, les chanteurs-chanteuses, les animateurs-animatrices et les danseurs-danseuses, qui exercent leur métier dans une multitude de disciplines. Sa mission est de défendre les intérêts sociaux, économiques et moraux de ses membres, qui sont pour la plupart des travailleurs autonomes. Au cœur de ses activités se trouvent la négociation de conditions minimales de travail, la rémunération des artistes et le respect des ententes collectives.

Artisti

Société de gestion collective de droits d'auteur créée en 1997 par l'Union des artistes dont elle est une filiale, Artisti, basée à Montréal, administre essentiellement les redevances des artistes-interprètes prenant part à un enregistrement sonore. Elle gère collectivement le droit à la rémunération équitable et le droit à la rémunération découlant du régime de la copie privée. De plus, depuis 2008, elle offre à ses adhérents la possibilité de lui confier la gestion de leur droit exclusif de reproduction pour certaines reproductions de leurs prestations et, depuis 2015, celle de lui confier la gestion de l'ensemble de leurs droits exclusifs.

En date d'aujourd'hui, Artisti compte près de 22 700 adhérents. Enfin, depuis sa création, Artisti a distribué plus de 101 millions de dollars en redevances. Son conseil d'administration est composé de onze artistes interprètes, dont des choristes et des musiciens.

Pour renseignements :

Adisq
Pierre-Yves Robert
Conseiller, communications et affaires publiques
pyrobert@adisq.com
514-915-7389

Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ)
Guy Bernard
Directeur général
gbernard@gmmq.com
514-804-1856

Union des artistes (UDA)
Mélodie Roy

Stratège aux communications et services aux membres
mroy@uda.ca
514-887-9356

Artisti
Annie Morin
Directrice générale
amorin@artisti.ca
514-288-7875, poste 1253